



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-141

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2019

# Sommaire

**DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2019-07-22-001 - Délégation pouvoir et signature T FERRIERES (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2019-07-22-001

Délégation pouvoir et signature T FERRIERES

*Délégation de pouvoir et signature du comptable de la trésorerie de Ferrières à ses agents*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE  
ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE  
DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE FERRIERES en GÂTINAIS**

Le comptable, responsable de la trésorerie de Ferrières en Gâtinais,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement du comptable, délégation générale de pouvoir et de signature est donnée à **Mme ZENARRE Marie-José**, contrôleuse des finances publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de FERRIÈRES EN GÂTINAIS, aux fins de :

- 1°) gérer et administrer, pour lui et en son nom, la trésorerie de FERRIERES EN GÂTINAIS ;
- 2°) opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- 3°) recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiées ;
- 4°) exercer toutes poursuites ;
- 5°) agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures ;
- 6°) acquitter tous mandats et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- 7°) donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- 8°) le représenter auprès des agents de la Poste ou de la Banque de France pour toutes opérations ;
- 9°) le suppléer dans l'exercice de ses fonctions et de signer tous les actes relatifs à la gestion de la trésorerie de FERRIERES en GÂTINAIS.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du comptable et de son adjointe, la délégation de pouvoir et de signature mentionnée à l'article 1 est donnée aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>
BRIENNE GOURDON Agnès	Agent
NORBERT Marie-Christine	Agent
ROQUES Roxane	Agent

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Ferrières en Gâtinais, le 22 juillet 2019  
Le comptable, responsable de la trésorerie  
de FERRIÈRES EN GÂTINAIS

Signé : Yannick BAUMONT  
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques